La rue pour enfants

Livret

bambini

Move SMART from the start

Porter un projet citoyen et collectif

LIVRET TECHNIQUE N°4.3

Mars 2012

Ce document a été réalisé par **l'ARENE** dans le cadre du projet européen **BAMBINI**, soutenu par le **Programme Energie Intelligente pour l'Europe** de la Commission européenne.

Auteur : Céline MEUNIER, ARENE Île-de-France

Date : mars 2012

Le contenu de cette publication implique la seule responsabilité de ses auteurs. Il n'est pas représentatif de l'opinion des Communautés Européennes. La Communauté Européenne ne peut pas être tenue pour responsable d'une quelconque utilisation des informations présentes dans ce document.

SOMMAIRE

Porter un projet citoyen et collectif 1

a) Comment appliquer le processus conseillé ? 4

b) Etape 1 : INITIER LE PROJET ET FEDERER 5

1. Prendre l'initiative de lancer le projet 5
2. Susciter l'adhésion et la participation 6
3. Préciser le projet en groupe citoyen 9
4. Obtenir le soutien de la population et de la mairie 10

c) Etape 2 : ECHANGER ET MONTER LE PROJET 14

1. Convenir des règles d'organisation et de jeux 14
2. S'assurer de la faisabilité administrative du projet 15
3. Co-construire le programme de la journée 16
4. Préparer l'évaluation 20

d) Etape 3 - PREPARER LA MANIFESTATION 23

1. Organiser la préparation des activités 23
2. Préparer les activités 24
3. Annoncer l'événement 25
4. Se tenir prêt ! 27

e) Etape 4 - ANIMER ET EVALUER 28

1. Garantir la sécurité du site 28
2. Installer stands et activités 29
3. Animer les activités le jour de la rue pour enfants 30
4. Evaluer votre action 30

f) Etape 5 - PERENNISER LE PROJET : Et après la rue pour enfants ? 32

1. Dresser un bilan 32
2. Valoriser l'expérience auprès des habitants 33
3. Envisager les suites possibles 34

CONCLUSION 39

a) Comment appliquer le processus conseillé ?

Processus conseillé

Le processus participatif proposé a été envisagé dans l'optique d'un **projet citoyen mené collectivement**. Il repose sur la mise en place d'un **groupe citoyen** qui se réunit aux **étapes clés** du projet.

Il est conçu pour répondre à différents cas de figures. Toutefois, il ne peut appréhender tous les contextes et logiques d'acteurs possibles. Aussi, le guide et ses outils ont pour but de vous fournir une boîte à outils pratique, contenant un soutien de méthode et d'organisation mais aussi des solutions pour la mise en œuvre.

Le déroulement proposé est jalonné de repères, de conseils et d'idées d'activités ou d'actions à mettre en place. En complément, pour passer à l'action, le guide renvoie au fil du processus vers des outils d'aide au porteur de projet :

- des fiches d'activités participatives et des outils de participation
- des fiches et des outils d'organisation
- des fiches et des outils de communication
- des fiches et des outils d'évaluation

Nous préconisons d'opter pour un **délai de trois mois** qui laisse le temps aux bénévoles de s'organiser et aux organisateurs de communiquer. Cependant, l'opération est tout à fait réalisable en un mois, en particulier avec l'appui d'acteurs de l'enfance déjà habitués et équipés pour animer des activités pour enfants.
Consultez le document Calendrier RPE-Actions et outils.xls pour avoir une vision d'ensemble des grandes étapes, des actions à réaliser et des outils à votre disposition.

Soyez pragmatique

A partir du processus conseillé, il appartient au chef de projet, par sa connaissance du terrain, son ambition et ses contraintes :

→ de définir et d'adapter chemin faisant son déroulement (regrouper ou dissocier certaines étapes) ;
→ de choisir les activités lui semblant les plus appropriées pour mener à bien son projet.

A titre d'exemples, certains pourront privilégier une mise en œuvre rapide (1 mois) atour de 1 ou 2 réunions et surtout des entretiens en face-à-face, tandis que d'autres choisiront de prendre leur temps (3 mois) pour concerter les habitants et associer les enfants à l'organisation.

b) Etape 1 : INITIER LE PROJET ET FEDERER

Feuille de route de l'étape 1 :

- ☑ **Vérifier les prérequis**
- ☑ **Prendre l'initiative de lancer le projet**
- ☑ **Susciter l'adhésion et la participation des habitants et acteurs locaux**
- ☑ **Préciser le projet en groupe citoyen**
- ☑ **Obtenir le soutien de la population et de la mairie**

1. Prendre l'initiative de lancer le projet

Vous êtes un habitant ou un petit groupe d'habitants et vous avez envie de vous investir dans la création d'une rue pour enfants ? Bonne idée ! Sachez cependant qu'organiser une rue pour enfants nécessite de réunir au minimum deux conditions de départ :

- Vérifier que la rue choisie remplit bien les prérequis pour y organiser une rue pour enfants,
- Organiser la rue pour enfants comme un projet collectif et citoyen.

a) Vérifier les prérequis

Dès le départ, il convient de vérifier que la rue remplit les conditions préalables à un projet de rue pour enfants avant de mobiliser des volontaires.

- **Intérêts - objectifs**

La ou les rues choisies pour le projet doit (ou doivent) impérativement revêtir des **caractéristiques garantissant la sécurité des participants et en facilitant l'organisation**.

- **Acteurs – cibles**

Utilisez l'outil Organisation n°1 - « check-list des prérequis»

C'est le rôle du porteur de projet que de s'assurer que ce préalable est rempli.

- **Concrètement**

La rue choisie doit remplir un certain de nombre de critères. Ils sont consignés dans l'outil Organisation n°1 - « check-list des prérequis». Les critères sont vérifiés par une simple observation de terrain, et en cas de doute par une demande d'informations aux acteurs concernés (mairie, opérateur de transport collectif…).

Par exemple, il est indispensable que la rue concernée par le projet[1] :

☑ soit située dans un **quartier résidentiel,**

☑ soit **limitée à 30km/h** (ou 50km/h si faible trafic) ou une **zone de rencontre** (zone prioritaire pour les piétons, où la circulation des véhicules est autorisée mais limitée à 20 km/h),

☑ **ne soit pas traversée par un trafic routier** important (transit),

☑ ne **possède pas d'arrêt ou de ligne de transport public**,

[1] Bambini, *Toolkit Home Zones and Playing Streets*

☑ n'accueille pas **de services de secours/d'urgence** tels que commissariat, caserne de pompiers ou hôpital.

b) Rédiger une idée de projet

C'est le moment de vous organiser afin de vous entourer de personnes intéressées et motivées comme vous par le projet ! Commencez par rédiger votre vision du projet.

- **Intérêts - objectifs**

Cette brève note vous permettra à la fois de vérifier votre motivation et de préparer vos arguments afin d'être plus performant dans votre discours pour convaincre d'autres personnes de rejoindre le projet collectif.

- **Acteurs – cibles**

Le porteur de projet peut se faire aider dans cette tâche par les premières personnes qu'il a convaincues (proches, voisins…). Cette note pourra vous servir de supports dans vos premières réunions et même être remise à la mairie lors de votre première rencontre.

- **Concrètement**

Nous vous conseillons de rédiger une idée de projet afin de consigner :

- La rue choisie
- Les objectifs du projet : pourquoi organiser une rue pour enfants dans cette rue ? quels sont les avantages concrets pour les habitants ?
- Les premières idées d'activités
- Vos motivations personnelles pour lancer voire porter le projet.

Utilisez l'outil organisation n°2 –Monter un projet de rue pour enfants (1er volet : Idée de projet)

A vous de choisir !
Vous pouvez au choix commencer par :
> mobiliser la population autour du projet
> réaliser un sondage d'opinion auprès des habitants
> obtenir le soutien de la mairie

2. Susciter l'adhésion et la participation

Nous l'avons vu, cette action est cruciale pour le succès de l'opération ! Il s'agit de faire connaître le projet aux habitants et acteurs locaux, notamment pour mobiliser une équipe d'organisateurs et de relais qui vous soutiendront tout au long du projet.

a) Informez et mobilisez

- **Intérêts - objectifs**

Pour commencer, il est nécessaire d'expliquer ce qu'est une rue pour enfants, concept encore peut connu. Cela permettra de mieux encourager les habitants à vous rejoindre dans l'aventure ! Votre action doit permettre :

- d'informer et favoriser l'adhésion au projet,
- d'informer de la mise en place d'un groupe de travail citoyen,
- de susciter l'envie d'autres personnes de s'impliquer.

- **Acteurs – cibles**

Le porteur de projet lance la campagne de communication, éventuellement avec l'aide de relais déjà mobilisés, et s'adresse à l'ensemble des acteurs et relais potentiels :

- aux habitants de la rue et des quartiers voisins,
- aux parents et enfants, aux associations de parents,
- aux équipements pour enfants (crèches, garderies, écoles maternelles et primaires, accueil de loisirs…),
- à la mairie et aux conseils de quartier, à leurs représentants,
- aux associations locales (environnement, enfance, AMAP, agence locale de l'énergie…)
- aux commerçants…

- **Concrètement**

Vous pouvez recourir à divers moyens de communication :

- Affiches/panneaux explicatifs : Utilisez les posters BAMBINI que vous pouvez adapter à votre contexte, puis afficher, si vous en avez l'accord, dans la rue, devant les écoles, dans le hall de bâtiments, chez les commerçants…
- Préparez une lettre d'informations pouvant être distribuée aux habitants et commerçants du quartier, avec les coordonnées de la personne à contacter si besoin d'information ou envie de s'investir.
- Mais aussi selon les possibilités : mails aux voisins, bouche à oreille, porte à porte, page sur les réseaux sociaux, lettre et site web de la Ville…
- Tenir une liste des volontaires pour participer au groupe citoyen (avec coordonnées téléphoniques et mél) afin de pouvoir les y convier.

Consultez la fiche Organisation n°1 : Mise en place d'un groupe de travail

Consultez la fiche Communication n°1 : Utilisation des Posters BAMBINI

Utilisez les Posters personnalisables en ligne pour communiquer auprès des habitants et mobiliser des volontaires.

e)

f) Rencontrer les habitants et les autres acteurs locaux

Pour présenter le projet, il est proposé d'organiser une réunion d'information et d'amorcer le recrutement de volontaires.

- **Intérêts - objectifs**
    - Informer les habitants du projet, notamment de leur possibilité de participer en tant que visiteurs le jour J mais aussi en tant qu'organisateurs,
    - S'assurer que le projet est accepté par l'ensemble des acteurs du quartier,
    - Recruter des volontaires pour participer à un groupe de travail et organiser des activités.
- **Acteurs – cibles**

La réunion peut être organisée en collaboration avec la mairie, une association, une école selon les contacts déjà établis. Sont conviés les acteurs et relais potentiels précités et bien sûr ceux qui ont déjà manifesté un intérêt.

- **Concrètement**

Lors de la réunion, le porteur de projet :

- Informe les habitants de ce qu'est une rue pour enfants, et leur présente les bienfaits de cette opération citoyenne,
- Présente son projet citoyen en s'appuyant sur sa note d'idée de projet,
- Recueille les avis des participants et estime si le projet est accepté,
- Prend note des éventuelles questions, remarques, problèmes, suggestions d'activités, motivations personnelles…
- Motive les habitants à participer au groupe de travail et à organiser des activités (prévoir une liste d'inscription),
- Prend une photographie de la réunion en souvenir ; elle pourra être utile lors de la valorisation ultérieure de l'évènement.

Pour mettre en œuvre cette action, consultez la fiche « Activité participative» n°1 : Réunion d'information et de recrutement

Utilisez les outils de participation n°1 « présentation de la rue pour enfants » et n°2 « présentation des enjeux » (en projection ou livret à consulter)

Affichez dans la salle de réunion les Posters n°1 – Retombons en enfance ! et n°2 – Lancement et Recrutement

3. Préciser le projet en groupe citoyen

Si la communication a bien fonctionné, vous avez réussi à motiver plusieurs personnes à se fédérer en groupe de travail citoyen pour définir et organiser la rue pour enfants. 5 à 10 personnes motivées peuvent suffire pour démarrer et réussir son projet.

Il est en effet indispensable de rassembler des personnes volontaires pour s'organiser et travailler ensemble, définir le projet et permettre la réalisation d'une rue pour enfants.

a) Réunion de lancement du groupe citoyen

- **Intérêts - objectifs**

La première réunion du groupe a pour but de définir les grandes lignes du projet afin de voir si les « forces vives » sont a priori suffisantes pour l'organiser.

- **Acteurs – cibles**

La réunion peut être organisée en collaboration avec la mairie, une association, une école selon les contacts déjà établis. Sont conviés les personnes s'étant inscrites lors de la réunion d'information ou à la suite de la campagne de communication, ainsi que les acteurs et les relais potentiels précités.

- **Concrètement**
  - **Informer les personnes inscrites de la tenue du premier groupe de travail** et au-delà pour élargir votre cercle (acteurs précités) **à l'aide de divers supports** (courrier, porte à porte, mails aux voisins, affichage dans le quartier, bouche à oreille, page sur les réseaux sociaux, relais apportés par la Ville…) ;
  - **Réunir le groupe de travail pour :**
    - Convenir des règles communes de travail (fréquence et lieu des réunions…)
    - S'assurer sur ces bases que les membres du groupe sont toujours motivés et en capacité de participer à l'organisation de la rue pour enfants
    - Travailler ensemble à préciser le projet dans les grandes lignes (planning, périmètre, thème de la journée, idées d'activités/de partenaires…)
    - Préparer l'enquête pour s'assurer de l'acceptabilité du projet par les riverains, les commerçants… (s'il n'a pas déjà été réalisé par le porteur de projet).

Pour mettre en œuvre cette action, consultez la fiche « Activité participative » n°2 : Réunion de lancement du groupe citoyen

4. Obtenir le soutien de la population et de la mairie

a) S'assurer de l'acceptabilité du projet par les riverains

Avant de définir plus avant le projet, il convient de vérifier s'il est accepté par le voisinage : habitants, commerçants, structures d'accueil pour enfants… Cela peut être réalisé par un sondage d'opinion auprès des riverains (Y sont-ils favorables ou non ?).

- **Intérêts - objectifs**

L'intérêt de réaliser un sondage est qu'il permet de :

- connaître l'avis des riverains et recueillir les avis favorables et défavorables sur le projet de rue pour enfants,
- savoir s'ils sont majoritairement favorables au projet (plus de 50% des répondants),
- prendre contact avec des personnes souhaitant participer à l'organisation,
- collecter leurs suggestions et préférences : période préférée, périmètre de la rue.

Le sondage permet de mettre en avant, le cas échéant, la motivation des habitants et des enfants, ce qui peut constituer un argument pour convaincre la municipalité de l'acceptabilité de votre projet.

- **Acteurs – cibles**

Le sondage peut s'adresser :

- aux habitants de la rue et des habitants des rues avoisinantes,
- aux responsables d'équipements/services/commerces riverains,
- aux enfants, avec l'implication des écoles ou ALSH.

- **Concrètement**

Le porteur de projet avec l'aide de personnes déjà motivées dans son entourage réalise un sondage d'opinion par :

- un court questionnaire d'enquête (en ligne, papier),
- un sondage dans la rue ou en porte à porte (2/3 questions maxi),
- un sondage auprès des enfants.

Les résultats doivent permettre d'indiquer si le projet semble acceptable par les habitants et éventuellement de faire ressortir des préférences (date, lieu…).

Pour mettre en œuvre cette action, consultez les fiches « Activité participative » n°3 - Sondage auprès des habitants, n°4 - Enquête auprès des commerçants et n°5 - Sondage auprès des enfants

b) Rédiger les grandes lignes du projet

Les résultats du sondage sont positifs ! A l'aide de ses résultats, des échanges et suggestions du groupe, précisez ou corrigez votre projet.

- **Intérêts - objectifs**

Cette note vous sera utile lors de l'action suivante visant à collaborer avec la municipalité.

Utilisez l'outil organisation n°2 - Monter un projet de rue pour enfants

- **Acteurs – cibles**

Nous conseillons au porteur de projet de mettre à jour cet outil régulièrement tout au long du projet ; ce sera votre aide-mémoire.

- **Concrètement**

Complétez votre outil « Monter un projet de rue pour enfants » en y consignant :

- le lieu et la date pressentis,
- les résultats du sondage d'opinion,
- les appuis acquis et possibles,
- les moyens mobilisés (nombre de personnes bénévoles, de responsables d'activité),
- les premières idées,
- et les points de vigilance pour les étapes à suivre…

c) Présenter le projet à la mairie et engager une collaboration

- **Intérêts - objectifs**

Convaincre les élus et les services municipaux des bénéfices de l'opération pour tous et obtenir leur soutien pour l'organisation de la rue pour enfants.

Si la **mairie** est un **acteur incontournable** au regard des autorisations nécessaires, elle peut s'avérer aussi un partenaire motivé (cf. Avantages pour la collectivité – Livret 4.1) et fort utile. Il est donc judicieux de rencontrer des représentants de la mairie, à ce stade ou plus tôt selon les contacts déjà établis.

- **Acteurs – cibles**

La présentation s'adresse au maire et/ou autres élus de la ville (élus délégués au développement durable, à l'enfance, au déplacements/mobilité/voirie), des techniciens (responsable de service, chef de projet, au sein des services techniques et enfance…) et de la police municipale le cas échéant.

- **Concrètement**

Le porteur de projet informe et sensibilise les élus et les services municipaux sur la pertinence du projet. Plusieurs étapes peuvent être nécessaires avant l'organisation d'une réunion :

  - Information par mail, courrier ou téléphone,
  - Adressage de la fiche d'idée de projet avec les résultats du sondage,
  - Rencontre de visu **:** Présenter l'idée de projet à des représentants de la collectivité (élus et techniciens) et échanger sur les possibilités de collaborer.

Après la réunion, le porteur de projet ajuste son projet (outil n°2) en fonction des points de collaboration établis et précise si possible les modalités de fermeture de la voie.

Pour mettre en œuvre cette action, consultez la fiche participation n°6 - Présentation du projet à la municipalité

c) Etape 2 : ECHANGER ET MONTER LE PROJET

Feuille de route de l'étape 2 :

- ☑ **Convenir des règles d'organisation et de jeux**
- ☑ **Vous assurer de la faisabilité administrative du projet**
- ☑ **Co-construire le programme de la journée**
- ☑ **Préparer l'évaluation**
- ☑ **Vous assurer de la faisabilité logistique du projet**

1. Convenir des règles d'organisation et de jeux

Avant de réfléchir aux activités à proposer, il importe de se mettre d'accord sur les modalités d'organisation de la rue pour enfants. Il est en effet essentiel de convenir en premier lieu des règles et conditions matérielles d'organisation.

Cela permet également de répondre aux éventuels points de blocage et inquiétudes, notamment en anticipant la gêne occasionnée aux riverains.

a) Convenir du fonctionnement de la rue pour enfants

Il est temps que le **groupe citoyen** se réunisse à nouveau (plusieurs fois si nécessaire) pour réfléchir au fonctionnement de la rue pour enfants (hors définition des activités).

- **Intérêts - objectifs**

Pour garantir la meilleure acceptation possible du projet, il est conseillé que les **habitants définissent eux-mêmes les règles d'organisation et de jeux qui leurs semblent acceptables. Cette réunion leurs permet de :**

  - Choisir des règles de fonctionnement de la rue pour enfants partagées par les habitants ;
  - Prévoir et surmonter les réticences des différents acteurs, exprimées lors des étapes précédentes.

- **Acteurs – cibles**

Sont conviés les membres du groupe citoyen, et toute autre personne intéressée.

- **Concrètement**

Tous les aspects relatifs à l'organisation matérielle doivent être abordés en détail. En particulier, les points suivants doivent faire l'objet d'un consensus parmi les personnes organisatrices :

  - **La partie de la voie à fermer** : choisir la rue ou la partie de rue concernée, en prenant notamment en compte la localisation des lieux d'habitation des enfants, le nombre d'habitations inclus dans le périmètre, la capacité à surveiller les enfants ; les accès aux équipements et services d'intervention, et de préférence aux commerces, devant être exclus du périmètre.
  - **Le choix du jour et des horaires de l'évènement** : définir la date (ou la périodicité) et la plage horaire de fonctionnement de la rue pour enfants (une journée,

plusieurs semaines…) ; ce choix est à prendre collectivement, même si la décision de fermeture de voie appartient à la municipalité.

- **Les modalités de fermeture de la rue** : mise en place de barrières ou non, sollicitation ou non des services municipaux pour installer ou contrôler les accès (services techniques, police municipale), désignation de personnes assignées à la gestion des accès de la rue bloquée… Ces éléments doivent être décidés avant de demander l'autorisation de fermeture de voie à la Mairie, afin de le préciser dans la demande.

- **Les conditions de circulation et de stationnement** : Trafic interdit à tous ? Trafic autorisé aux riverains ? …
- **L'information des habitants** : Quels relais ? Quand informer ? ….
- **La désignation du ou des responsables de l'évènement**
- **Les rôles de chacun** (habitants, mairie, école…) :
  - Qui ferme la rue ?
  - Qui assure l'information aux automobilistes ?
  - Qui propose d'organiser et d'animer une activité?
- **La surveillance les enfants** :
  - **Principe** : si les personnes organisatrices surveillent de fait les enfants lors des activités, elles ne s'engagent pas à prendre la garde des enfants. Il est rappelé que dans tous les cas les parents restent responsables de leurs enfants[2].
  - Convenir de modalités de surveillance (établissement d'un roulement entre habitants par exemple).
- **Les interdits :** lister les activités autorisées/non autorisées, par exemple en fonction des nuisances engendrées pour les riverains ; par exemple les jeux de balles en cuir.

Pour mettre en œuvre cette action, consultez la fiche « Activité participative » n°7 : Fonctionnement de la rue pour enfants (groupe citoyen n°2) et la Fiche « organisation » n°2 sur la gestion des barrières de fermeture de voie

2. S'assurer de la faisabilité administrative du projet

Conformément au cadre réglementaire en vigueur, il est nécessaire d'obtenir certaines autorisations auprès de la mairie pour pouvoir organiser la rue pour enfants.

a) S'informer sur les autorisations administratives

- **Intérêts - objectifs**

[2] Règles de droit commun : application de l'article 13-84 du Code Civil (responsabilité d
dommages causés par leurs enfants) leur assurance personnelle pourra le cas échéant

Il est important de bien connaître les autorisations nécessaires afin de garantir le bon déroulement de l'évènement et notamment la possibilité de fermer la rue.

- **Acteurs – cibles**

Il incombe au porteur de projet de bien se renseigner.

- **Concrètement**

Le porteur de projet doit obtenir :

- Une autorisation de manifestation publique,
- Une autorisation/permission de voirie,
- Un arrêté de fermeture de voie ou d'aire piétonne temporaire.

En outre, la personne ou la structure porteuse (association, mairie) identifiée comme l'organisateur devra veiller à être assuré en responsabilité civile.

Consultez la Fiche Organisation n°2 - Obtenir les autorisations nécessaires, qui vous fournira plus de précisions.

b) Obtenir les autorisations nécessaires

En bref, pour pouvoir organiser la rue pour enfants en toute légalité et dans les meilleures conditions de sécurité possible, il est indispensable de demander les autorisations nécessaires à votre mairie, environ 10 semaines avant l'opération.

- **Remplir un formulaire de déclaration de manifestation publique** (formulaire envoyé par la mairie après adressage d'un courrier précisant le but de la manifestation, la date, l'heure et le lieu, et les noms et coordonnées des organisateurs) ; Compter environ deux mois pour obtenir l'autorisation de la mairie.
- **Remplir un formulaire de demande d'autorisation/permission de voirie** comprenant le nom et les coordonnées de l'organisateur, l'objet de la demande, la date et l'heure de l'évènement, la localisation, ainsi qu'un plan des installations ; Compter environ deux mois pour obtenir l'autorisation de la mairie.
- **Remplir un formulaire de demande de fermeture de voirie** en précisant le périmètre fermé à la circulation, les modalités de fermeture, les modalités de déviation (signalisation temporaire mise en place…), la date et la durée de fermeture ; Compter environ un mois pour obtenir l'autorisation de la mairie (arrêté du maire). Vous pouvez aussi engager un dialogue avec la mairie pour une transformation en aire piétonne temporaire (arrêté du maire) ; Cette option est d'une durée variable, selon les programmes municipaux engagés.

3. Co-construire le programme de la journée

Place au choix des activités ! Il s'agit désormais de choisir les animations, les jeux, activités physiques, actions de sensibilisation aux modes actifs… à organiser dans la rue pour enfants.

A ce stade, il vous faut :

- recueillir des idées d'activités à organiser dans la rue pour enfants,
- choisir une liste d'activités réaliste,
- recruter des responsables d'activités.

Pour ce faire, nous vous conseillons de combiner 3 sources différentes pour collecter les suggestions du plus grand nombre :

- une boite à idées à disposition de tous les habitants,
- un atelier « Imaginons la rue pour enfants » avec les enfants,
- un groupe citoyen.

c) Mettre en place une boîte à idées

- **Intérêts - objectifs**

La boite à outils permet de collecter de manière simple des idées d'activités et de favoriser l'acceptation du projet par les acteurs du quartier. Toutefois, les taux de retours sont variables.

- **Acteurs – cibles**

La boite est mise à disposition de l'ensemble des usagers de la rue dans laquelle sera organisé l'évènement : habitants du quartier et de la ville, parents, enfants, commerçants, écoles…

- **Concrètement**
  - Création d'une boîte à idées virtuelle, en créant une page internet (site de la Ville, blog, réseau social) permettant de poster des idées.
  - Mise en place de boites à idées matérielles (recyclage de cartons) à des points de passages, en collaboration avec vos relais locaux (pour déposer des boîtes à idées) des commerçants, écoles, centres de loisirs…
  - Dans les deux cas :
    - laisser environ 2 à 3 semaines de délais,
    - rappeler le cadre (exemple : questions de coût ou de sécurité) afin d'éviter des propositions irréalisables et de fait un risque de déception,
    - permettre de déclarer le souhait d'organiser une activité.

Pour mettre en œuvre cette action, consultez la Fiche « Activité participative » n°8 : Boites à idées

Utilisez les posters personnalisables en ligne pour motiver les habitants à partager leurs idées d'animation.

e) Animer un atelier avec les enfants

- **Intérêts - objectifs**

Cette action permet d'impliquer les enfants dans le processus d'organisation de la rue pour enfants, de favoriser l'adaptation du projet aux enfants.

- **Acteurs – cibles**

L'action peut concerner les enfants de 3 à 12 ans, cibles principales de la rue pour enfants.

Elle nécessite la mobilisation d'acteurs de l'enfance comme les écoles, les accueils de loisirs (ALSH), les associations de parents, le service Enfance de la mairie… Il est en effet conseillé, pour mettre en place cette activité participative, d'avoir le soutien d'un acteur légitime pour consulter les enfants et compétent pour animer de telles activités.

- **Concrètement**
    - Organiser des animations avec les enfants, en classe ou à l'extérieur de l'école, selon vos partenaires (associations de parents d'élèves, écoles, accueil de loisirs…) ;
    - Faire réfléchir les enfants aux activités qu'ils aimeraient faire lors de la rue pour enfants (jeux, sports, spectacles, ateliers, concours…) en utilisant une approche artistique (dessins, collage, pâte à modeler) ;
    - Conserver les productions pour amorcer les échanges du groupe citoyen ;
    - Valoriser les productions lors de la rue pour enfants.

Pour mettre en œuvre cette action, consultez la Fiche « Activité participative » n°9 : Atelier « Imaginons la rue pour enfants »

f) Choisir les activités en groupe citoyen

- **Intérêts - objectifs**

La 3ème réunion du groupe citoyen vise à partager les idées d'activités et en retenir une liste réaliste. Il sert à susciter l'originalité, la créativité et l'implication de tous dans la réalisation des activités, et à faire émerger un programme et des organisateurs pour passer à l'action.

- **Acteurs – cibles**

Les membres du groupe citoyen, et toute autre personne désireuse de créer des activités identifiées grâce à la boîte à idées.

- **Concrètement**
    - Pour lancer la réflexion collective, p**résenter la liste des idées déjà collectées** (via la boite à idées, les précédentes réunions du groupe, l'atelier avec les enfants…), les

productions réalisées par les enfants ou les **25 activités de la boite à outils** en ligne ;

- **Faciliter la réflexion en travaillant en sous-groupes** selon différentes approches (par thème, par âge…) ; Consulter la fiche 10 pour savoir comment animer ce groupe n°3.
- **Prévoir des animations spécifiques à l'inauguration et à la clôture de l'évènement ;**
- **Lister par activité le matériel et les moyens humains nécessaires**, afin de retenir en fonction des moyens matériels, humains et financiers, **un programme et une liste de responsables d'activité ;**
- **Nommer des responsables d'activité** afin d'assurer la réalisation matérielle. Tenir à jour une liste de ces responsables avec leurs coordonnées ; Ils ont environ un mois pour confirmer leur activité, avant le prochain groupe citoyen.
- **Relancer une campagne de communication, si nécessaire,** pour recruter de nouveaux bénévoles ou faire appel à des prêts de jouet ou d'autre matériel (tables, chaises d'extérieur…).

Consultez la Fiche « Activité participative » n°10 : Choix des activités en groupe citoyen (réunion 3) ainsi que le livret technique 4.2- Réussir une rue

Pour relancer une campagne de recrutement, utilisez le poster n°2-fédérer et recruter

La boîte à outils BAMBINI en ligne vous propose de nombreuses idées et des outils pour mettre en place des animations : 22 fiches Activités, des cartes postales à colorier, un conte « Le vélo de Noël »…

Exemples d'activités réalisées lors des 5 rues pour enfants mises en place dans le cadre de BAMBINI : parcours d'apprentissage des modes actifs, atelier mécanique vélo, course de push-car, boite mystère, parcours sensoriel pour pieds, décoration de gilets fluo pour les enfants du bus pédestre, dessin a la craie au sol, coloriage… (crédits photos : ARENE, C.Petit-tesson)

4. Préparer l'évaluation

Réaliser une évaluation de votre action est indispensable si vous souhaitez valoriser l'implication citoyenne et motiver les participants pour renouveler cette initiative. L'évaluation vous servira à dresser un bilan et rendre compte du succès de la journée. Vous serez en mesure de vérifier si vous avez atteint vos objectifs.

a) Organiser votre évaluation

- **Intérêts - objectifs**

L'intérêt de préparer l'évaluation à ce stade est :

  - de réunir les conditions favorables à l'évaluation et à la valorisation ;
  - de poser clairement les résultats attendus et la façon de les mesurer.

- **Acteurs – cibles**

Ce travail de cadrage peut être réalisé par le porteur de projet seul à partir des éléments consignés dans l'outil Organisation n°3 lors des étapes précédentes. Toutefois, il peut aussi faire l'objet d'un travail collectif en groupe citoyen. L'ensemble des personnes participant à l'organisation de l'évènement sera convié (organisateurs et bénévoles).

- **Concrètement**

Il s'agit, à l'aide de l'outil Organisation n°2 - monter un projet de rue pour enfants, de :

  - **définir des objectifs clairs** pour votre rue pour enfants : pourquoi organisez-vous cet évènement ? Qu'en attendez-vous ? Quelles retombées envisagez-vous ? Ce sont finalement les raisons pour lesquelles vous avez choisi de vous impliquer activement dans ce projet.
  - **choisir des indicateurs clairs, réalistes et simples** permettant de vérifier si vos objectifs ont été atteints : nombre de participants, satisfaction générale…
  - **définir la manière dont vous allez renseigner vos indicateurs** : observation de terrain/photographies/reportage video (brèves interviews des visiteurs et organisateurs), questionnaire/enquête à distribuer, comptage des visiteurs, rôle possible des enfants...
  - **créer ou adapter les outils disponibles** à utiliser le jour de la rue pour enfants.

Les outils disponibles et leur mode d'emploi

La boite à outils met à votre disposition 3 fiches de conseils et 4 outils pour vous aider à évaluer votre action.

Pour mesurer la satisfaction des visiteurs adultes et enfants, utilisez :

Outil évaluation n°1 - modèle de questionnaire de satisfaction
Outil évaluation n°2 - baromètre d'amusement pour enfants
Outil évaluation n°3 - sondage de satisfaction pour adultes
Outil évaluation n°4 - responsable d'activité.

Pour vous aider à utiliser les outils, consultez les fiches de conseils :

Fiche évaluation n°2 - organiser une enquête ou un sondage d'opinion auprès des participants adultes
Fiche évaluation n°3 - mettre en place un baromètre d'amusement pour les enfants

Quels indicateurs choisir pour évaluer votre rue pour enfants ? Consultez la fiche Evaluation n°1 pour trouver les indicateurs pertinents pour évaluer votre action.

Consultez la Fiche Evaluation n°1 : Evaluer une rue pour enfants.
Elle fournit des repères sur la manière de mener l'évaluation.

Pensez à compléter votre outil organisation n°2 - Monter un projet de rue pour enfants, pour consigner vos indicateurs.

b) Préparer vos outils d'évaluation

- **Intérêts - objectifs**

Nous vous conseillons de mesurer la satisfaction des adultes et des enfants ayant participé. Cela vous permettra par la suite d'estimer l'opportunité d'une reconduction et le cas échéant de mettre en avant la satisfaction et l'amusement des participants.

- **Acteurs – cibles**

Les avis des organisateurs et des bénévoles, et des visiteurs adultes sont importants à recueillir dans la mesure où ils peuvent déterminer et faciliter une reconduction du projet.

L'avis des enfants est aussi important dans la mesure où ce sont les publics principalement visés par le projet.

- **Concrètement**

La boite à outils propose 4 outils d'évaluation et leur mode d'emploi.

Outils	Résultats visés	Mode d'emploi
Outil 1 - Questionnaire d'enquête	Mesure plutôt qualitative (moins de réponses, plus d'informations) de la satisfaction	Consultez la Fiche Evaluation n°2 - Organiser une enquête ou un sondage
Outil 2 - Sondage d'opinion rapide	Mesure plutôt quantitative (plus de réponses sur une seule question) de la satisfaction	
Outil 3 - Baromètre d'amusement	Mesure plutôt quantitative (plus de réponses sur une seule question) de l'amusement des enfants	Consultez la Fiche Evaluation n°3 - Mettre en place un baromètre d'amusement
Outil 4 - Auto-évaluation Responsable d'activité	Mesure quantitative de la participation aux activités et mesure qualitative de la satisfaction du responsable d'activité	L'outil 4 est simplement à adapter, imprimer et transmettre aux responsables d'activités

Echange d'expérience :
Les enfants, acteurs de l'évaluation

*Dans le cadre du projet BAMBINI, la mairie de **Bois-le-Roi** en Seine-et-Marne a organisé avec la collaboration d'habitants, de l'ARENE, d'associations et de professionnels de l'enfance (crèche, accueil de loisirs) **une rue pour enfants le 15 juin 2011**.*

La satisfaction des enfants a été mesurée au cours de la journée grâce à un baromètre d'amusement (voir photo).
Un groupe d'enfants a spontanément proposé son aide pour circuler avec le baromètre d'amusement et demander aux autres enfants leur avis. Les enfants pouvaient aussi y répondre sur le stand-projet et à la fin de certaines activités. Prenant leur rôle de citoyen au sérieux, la participation des enfants fut nombreuse à l'évaluation. 136 réponses ont été collectées au total.
Pas de doute : les enfants dans leur grande majorité se sont beaucoup amusés !

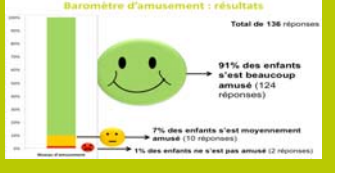

d) Etape 3 - PREPARER LA MANIFESTATION

Feuille de route de l'étape 3:

- ☑ **Organiser la préparation des activités**
- ☑ **Préparer les activités**
- ☑ **Annoncer l'événement**
- ☑ **Vous tenir prêt !**

1. Organiser la préparation des activités

a) Groupe citoyen n°4 – la préparation

Il est temps de réunir le groupe pour soutenir les responsables d'activité dans leur préparation et faire un point d'étape.

- **Intérêts - objectifs**

Cela permet de confirmer ou d'ajuster le programme définitif au vu des préparatifs nécessaires et de se fixer un calendrier pour les organiser.

- **Acteurs – cibles**

Sont principalement concernés les membres du groupe citoyen, en particulier les responsables d'activité.

- **Concrètement**

Lors de la réunion, il faut veiller à :

- **vérifier la disponibilité** des animateurs et du matériel, les problèmes rencontrés ou les besoins exprimés,
- **confirmer les activités prévues** : faire un tour de table des responsables d'activité et convenir des activités qui sont en bonne voie à retenir, à soutenir (et pour lesquelles des solutions ont été trouvées : prêt de matériel, proposition d'aide au sein du groupe...), ou qui sont à éliminer (plus assez de temps de préparation, trop coûteux…)
- **convenir d'un programme définitif avec horaires** et avec une liste de responsable d'activité
- **dessiner un plan schématique** de la rue pour enfants pour localiser les différentes activités (vue aérienne)
- **aider les responsables à préparer** leurs activités, à l'aide de l'outil n°4 - organiser une activité
- **fixer un calendrier** pour la préparation des activités
- identifier une personne parmi le groupe à la **réalisation d'un reportage photographique et/ou vidéo** toute la journée.

La réunion peut être répétée à mi-parcours pour s'assurer que personne ne rencontre de difficultés ou être complétée par des appels téléphoniques de la part de l'organisateur.

Utilisez les Outils organisation n°2- Monter un projet de rue pour enfants *(notamment liste de responsable d'activité)*

Pour aider les responsables à organiser leur activité, utilisez Outil n°4 - Organiser une activité

2. Préparer les activités

Préparer les activités requiert un temps variable selon les activités choisies, de quelques heures à plusieurs semaines.

Chaque responsable d'activité créé ou regroupe le matériel nécessaire pour les animations et en prépare le déroulement.

Les enfants peuvent aussi être associés aux préparatifs, en aidant à la création du matériel par exemple par des travaux de peintures ou de collages… Ils peuvent aussi s'impliquer dans la création de panneaux pour signaliser ou décorer la rue pour enfants.

a) Création de panneaux autour de la rue pour enfants

- **Intérêts - objectifs**

Cette action permet de rendre les enfants acteurs de l'organisation, rendre leur contribution, implication et motivation bien visibles, et partager les règles de fonctionnement de la rue pour enfants.

- **Acteurs – cibles**

Les enfants du quartier peuvent être associés grâce à la collaboration d'acteurs de l'enfance (associations, écoles, accueil de loisirs, mairie…).

- **Concrètement**
  - Animez des ateliers permettant d'impliquer les enfants dans l'organisation de l'évènement, au travers d'ateliers de dessins.
  - Créez des panneaux autour de la rue pour enfants : il peut s'agir de panneaux servant à marquer les entrées de la rue pour enfants par exemple en rappelant les règles à respecter.
  - Vous pouvez aussi organiser, en partenariat avec la Ville, un concours entre les enfants pour sélectionner les meilleurs panneaux pour marquer les entrées de la rue pour enfants, en cas d'organisation régulière.

Consultez la Fiche 11 - Groupe citoyen 4 - Préparation des activités et la Fiche « Activité participative » n°12 : Création de panneaux

Création d'un concours de dessin de panneaux par les enfants sur le thème de la rue aux enfants à Bois-le-Roi, qui furent exposés lors d'une rue pour enfants. Un panneau fut sélectionné par les enfants pour devenir un véritable panneau de signalisation de la rue pour enfants, inaugurée par Madame le Maire. (action de l'ALSH avec la mairie)

3. Annoncer l'événement

Ca y est, tout est prêt (ou presque) ! Jusqu'au jour J, il s'agit maintenant de communiquer largement auprès des habitants et de vos relais pour annoncer la rue pour enfants.

a) Informer le voisinage du lancement de la rue pour enfants

- **Intérêts - objectifs**

Il s'agit d'expliquer et de promouvoir l'action auprès du voisinage, en diffusant tous les éléments utiles (date, lieu, programme, conditions de circulation…) afin que la rue pour enfants soit un succès !

- **Acteurs – cibles**

Des parents, des enfants, des habitants de la rue concernée, des habitants des rues adjacentes, des acteurs publics et économiques locaux.

L'aide de la mairie pourra être utile à la création des outils de communication, comme celle de vos relais locaux (des écoles, des crèches...) dans la diffusion de l'information.

- **Concrètement**

Quels messages ?

- Annoncer la journée en indiquant le lieu, la date et le programme précis avec horaires, au moins deux semaines avant le Jour J.
- Rappeler les règles de circulation/stationnement pendant la journée.
- Mettre en évidence les bénéfices possibles.
- Mettre à jour les posters en cas d'annulation d'une activité.

Avec quels outils ?

- un poster pour annoncer la journée,
- lettre aux riverains dans la boite aux lettres les invitant à participer et à limiter leurs déplacements ce jour là (rue fermée) et excusant de la gêne occasionnée,
- brochure, carte postale ou dépliant de votre création,
- articles dans la presse locale,
- mot dans le carnet de correspondance des écoliers,
- information sur le site internet de la ville, les réseaux sociaux…

Créez un poster pour l'annonce de la journée et utilisez l'outil n°1 - modèle de lettres aux riverains

Exemple de poster utilisé à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

4. Se tenir prêt !

Dernière étape avant le jour J : vérifiez que tout est prêt.

a) A quelques jours de la rue pour enfants

- **Intérêts - objectifs**

Quelques jours avant la rue pour enfants, vérifiez où en sont les préparatifs.

- **Acteurs – cibles**

L'organisateur contactera les bénévoles et les responsables d'activité pour voir s'ils ne rencontrent pas de difficultés ou s'ils ont besoin d'aide.

- **Concrètement**
    - Vérifier la disponibilité effective des animateurs et des éventuels relais médiatiques invités (presse locale, TV locale…) ;
    - Vérifier que tout le matériel est prêt ;
    - Vérifier que vos supports d'évaluation sont prêts ;
    - S'assurer de la présence de la personne chargée du reportage photographique ou vidéo.

e) Etape 4 - ANIMER ET EVALUER

Feuille de route de l'étape 4 :

- ☑ **Garantir la sécurité du site**
- ☑ **Installer les stands et activités**
- ☑ **Animer les activités**
- ☑ **Evaluer votre action**

1. Garantir la sécurité du site

- **Intérêts - objectifs**

Afin de garantir la sécurité des enfants et plus largement des participants, il convient de prendre certaines précautions.

- **Acteurs – cibles**

L'organisateur, avec l'aide des parties prenantes, veille à ce que différentes précautions soient prises.

- **Concrètement**

En ce qui concerne les barrières, elles peuvent être installées par les organisateurs, mais également par la Mairie (services techniques) ou la police municipale en fonction des arrangements trouvés avec la Mairie. Elles sont posées aux entrées/sorties de la rue à l'heure prévue par l'autorisation municipale, de préférence quelques heures avant l'ouverture de la rue pour enfants. Des bénévoles sont préposés à la surveillance du respect des barrières au cours de l'évènement, en renfort d'agents municipaux ou d'agents de police en fonction des accords passés avec la commune. Les services municipaux prêtent bien souvent main forte, au moins pour l'installation des barrières.
Le poster BAMBINI est affiché avec le programme et les règles de circulation (et les arrêtés/autorisations) à chaque entrée de la rue pour enfants et les panneaux réalisés par les enfants le cas échéant.

Chaque activité est encadrée par un nombre d'adultes suffisant ; nous vous conseillons les ratios suivants[3] :

- 2 à 7 enfants : 1 encadrant
- 8 à 14 enfants : 2 encadrants
- 15 à 19 enfants : 3 encadrants
- + de 20 enfants : 2 encadrants par groupe de 10 enfants

[3] Suggestions à partir des ratios utilisés par les centres de loisirs pour toute sortie

2. Installer stands et activités

- **Intérêts - objectifs**

Il est important de prévoir le temps d'installation des stands et des activités afin de ne pas empiéter sur le temps d'animation.

- **Acteurs – cibles**

Chaque responsable d'activité est chargé d'installer son stand. Cependant les tables ou bancs, chaises, tentes peuvent être fournis et/ou installés par l'organisateur ou un partenaire tel que la mairie.

- **Concrètement**

L'organisateur peut faciliter l'installation en :

- Prévoyant des affichettes (A4 ou A3) pour identifier chaque stand d'activité, précisant qui l'anime et à quelle heure.
- Photocopiant au préalable le plan de la manifestation afin de le distribuer le jour J à l'équipe présente.
- Réunissant tous les organisateurs et bénévoles pour se caler sur l'installation des différents "stands d'activité" grâce au plan. Chacun doit savoir où il s'installe.
- Selon le budget de l'opération, il peut être utile de remettre à chaque responsable d'activité, voire à tous les bénévoles, un objet les distinguant dans la foule (T-shirt ou casquette de couleur identique par exemple). Cela permettra aux visiteurs de repérer facilement un organisateur. A défaut de budget, les bénévoles pourront par exemple décider de porter un T-shirt de la même couleur ou un badge.

L'équipe d'organisateurs et animateurs de la rue pour enfants, tenue à Suresnes dans le quartier des Cottages. Casquettes et T-shirts permettaient aux parents de les reconnaître aisément.

Crédits : ARENE, C. Petit-Tesson - 2012

Utilisez l'Outil Organisation 5 - modèle d'affichette sous powerpoint pour identifier chaque stand

3. Animer les activités le jour de la rue pour enfants

Ca y est, après tant d'efforts pour organiser l'évènement, c'est le jour J !

- **Intérêts - objectifs**

Faire en sorte que les animations et activités prévues se déroulent dans la joie et la bonne humeur.

- **Acteurs – cibles**

Les responsables d'activité sont les premiers concernés. L'organisateur peut vérifier au cours de l'évènement que tout se passe bien pour les responsables d'activité.

- **Concrètement**

L'organisateur, les responsables d'activités et les bénévoles :

- Se réfèrent aux Fiches Activités et leurs outils pour animer les activités de la boîte à outils ;
- Invitent les habitants à découvrir les différentes activités ;
- Animent les activités de la rue pour enfants aux horaires prévus ; cela permet à une même famille de découvrir différentes activités.
- Echangent quelques minutes en fin de journée sur leurs impressions et avis.

4. Evaluer votre action

Ne sous-estimez pas l'importance d'évaluer votre action !

Crédits : ARENE, C. Petit-Tesson - 2011

- **Intérêts - objectifs**

Mesurer la satisfaction des personnes concernées vous permettra par la suite de mettre en avant l'implication des habitants, l'amusement des enfants et la volonté collective de renouveler l'expérience.

- **Acteurs – cibles**

Les cibles de l'évaluation sont l'ensemble des visiteurs, petits et grands, organisateurs et bénévoles. Ces derniers peuvent aussi aider à réaliser l'évaluation. (Pour en savoir plus : Préparer l'évaluation et Fiche Evaluation n°1)

- **Concrètement**

- Animer un stand pour recueillir les « votes » du sondage et/ou les questionnaires d'enquête ;
- Mettre en place une boite à idées (urne) ou un mur d'idées (expression libre) ;
- Au cours de la journée, inviter les participants adultes à répondre au questionnaire de satisfaction ou au sondage ;
- Inviter les enfants à donner leur avis au travers du baromètre d'amusement sur les stands ; n'hésitez pas à confier un panneau mobile à un groupe d'enfants motivés pour demander aux autres enfants d'exprimer leur avis ;

- Transmettre aux responsables d'activité leur fiche d'auto-évaluation.

Pour vous aider à utiliser les outils, consultez les fiches de conseils :

Fiche évaluation n°2 - organiser une enquête ou un sondage d'opinion auprès des participants adultes

Fiche évaluation n°3 – mettre en place un baromètre d'amusement pour les enfants

Pour mesurer la satisfaction des visiteurs adultes et enfants, utilisez :

- Outil évaluation n°1 - modèle de questionnaire de satisfaction
- Outil évaluation n°2 - baromètre d'amusement pour enfants
- Outil évaluation n°3 - sondage de satisfaction pour adultes
- Outil évaluation n°4 - responsable d'activité.

Baromètre d'amusement utilisé à Bois-le-Roi pour mesurer la satisfaction des enfants

Crédits photos : ARENE, C. Petit-Tesson - 2011

f) Etape 5 - PERENNISER LE PROJET : Et après la rue pour enfants ?

Feuille de route de l'étape 5 :

- ☑ **Dresser un bilan**
- ☑ **Valoriser l'expérience auprès des habitants**
- ☑ **Envisager les suites possibles**

1. Dresser un bilan

- **Intérêts - objectifs**

A partir des données collectées, vous pouvez dresser un bilan de votre opération qui met en avant si vous avez atteint ou non vos objectifs et dans quelle mesure elle peut être renouvelée et améliorée.

- **Acteurs – cibles**

L'organisateur réalise le bilan avec et pour les bénévoles et les partenaires.

- **Concrètement**

L'organisateur :

- traite toutes les informations recueillies à l'aide des outils choisis (observations et interviews, questionnaire / sondage de satisfaction…), pour renseigner les indicateurs retenus (informations quantitative ou qualitative) ;
- analyse les résultats obtenus au regard des objectifs visés ;
- organise une réunion de bilan du groupe citoyen, avec les responsables d'activité, les bénévoles, les partenaires de l'opération (crèches, maternelles…) ;
- produit une synthèse écrite du bilan.

Pour vous aider à organiser la réunion de bilan, consultez la fiche Activité participative n°13 - organiser une réunion de bilan et suites (groupe citoyen 5).
Consultez aussi la fiche Evaluation n°1 ***pour vous aider à dresser un bilan.***

2. Valoriser l'expérience auprès des habitants

Il est important de restituer les résultats de l'évaluation et de communiquer sur l'évènement passé.

b) Communication aux habitants

- **Intérêts - objectifs**

La communication aux habitants doit permettre de :

- faire un retour sur l'évènement passé, restituer les résultats de l'évaluation et les impressions des participants (parents, enfants, commerçants, etc.),
- valoriser l'implication citoyenne et susciter l'envie d'autres habitants de s'impliquer dans de tels projets.

- **Acteurs – cibles**

L'organisateur peut faire appel au service communication de la ville, la presse locale, les partenaires de l'évènement pour la réalisation et la diffusion de ce document. Plus largement, les enfants, parents, participants à la rue pour enfants, habitants de la ville, commerçants, services de la mairie, tous les partenaires peuvent être associés à cette action.

- **Concrètement**

Il s'agit de réaliser et diffuser, à l'aide de vos relais, un document de communication permettant de remercier l'ensemble des bénévoles et valoriser l'expérience auprès des habitants. Il peut s'agir d'un article, d'un feuillet A4 recto-verso, d'un poster… l'important est de restituer les résultats de la journée aux personnes concernées. Ce document peut être :

- un article dans la presse locale, posté sur le site internet de la ville, sur des pages de réseaux sociaux,
- une lettre aux habitants du quartier, newsletter de la ville aux habitants,
- un dépliant ou une affiche,
- un court-métrage en ligne…

c) Journal d'enfants ou de jeunes

- **Intérêts - objectifs**

Créer un journal d'enfants ou de jeunes permet:

- d'associer les enfants à la valorisation par la réalisation d'un journal d'enfants,
- de valoriser l'implication citoyenne des enfants et de motiver leur participation aux journées ultérieures.

- **Acteurs – cibles**

Il est conseillé à l'organisateur de s'associer aux structures d'accueil pour enfants impliquées pour créer un journal avec les enfants. Les associations de parents d'élèves ou un groupe de parents motivés peuvent aussi organiser cette activité en temps libre.

L'organisateur fait appel à ses relais de communication pour éditer et diffuser le journal (service communication de la ville, la presse locale, écoles…).

Un groupe de collégiens ou de lycéens peut aussi mener cette activité.

- **Concrètement**

Le journal consiste en un feuillet rédigé et illustré de 1 à 4 pages.

- Aider les enfants à rédiger de petits articles et illustrer la journée en dessin.
- Fournir des photos.
- Diffuser le feuillet avec la collaboration de la mairie et des établissements scolaires.

Consulter la Fiche « Communication » n°2 : Journal d'enfants ou de jeunes

Exemples de supports de valorisation utilisés à Bois-le-Roi, créés avec l'appui de l'ARENE : ci-dessus un poster et ci dessous un dépliant de 4 pages. (*Crédits photos : ARENE, C. Petit-Tesson - 2011*)

3. Envisager les suites possibles

A partir des retours obtenus et des propositions, diverses suites sont possibles :

- **le renouvellement de rue pour enfants** de manière ponctuelle ou périodique (un mercredi ou samedi par mois…),
- **la transformation de la rue** pour apaiser le trafic de manière permanente et faciliter l'organisation régulière de rues pour enfants.

Dans les deux cas, il conviendra de prendre contact avec les services de la mairie pour échanger sur les perspectives d'évolution du projet.

d) Reconduire l'évènement ponctuellement

Dans ce cas, il est important de se donner les moyens de renouveler l'expérience en :

- **capitalisant l'expérience passée** : prendre appui sur l'évaluation et en tirer d'éventuelles leçons, conserver les contacts des bénévoles et partenaires, le matériel ;
- **motivant de nouvelles personnes à participer.**

e) Opter pour une action citoyenne régulière

Si vous optez pour une rue pour enfants régulière, il est conseillé de **choisir la périodicité de l'événement** afin de fixer par avance les fermetures de la (ou les) rue concernée(s) par arrêté du maire (autorisation de fermeture périodique).

Dans ce cas, il peut aussi être intéressant pour faciliter l'organisation et pérenniser l'événement de se constituer en association citoyenne (Loi 1901). Cela peut permettre par exemple :

- de fédérer plus facilement les habitants en lui donnant une plus grande crédibilité et visibilité,
- de former une équipe de volontaires (pour éviter de faire reposer le projet sur la motivation d'une seule personne),
- de bénéficier de contribution financière (subventions, aides de fondations, sponsors…)
- de souscrire à une assurance spécifique pour les manifestations publiques, qui couvre les incidents causés et les personnes impliquées, ou de bénéficier de l'assurance de la mairie pour les manifestations publiques si elle se porte volontaire pour être organisateur.

Une mesure complémentaire peut être de faire évoluer le statut de la voie en aire piétonne.

f) Faire évoluer le statut de la rue

Enfin, pourquoi ne pas **faire évoluer le statut de la rue** qui accueille la rue pour enfants ? La décision de modifier le statut d'une voie appartient au gestionnaire de la voie (en général à la commune pour des voies résidentielles). Mais libre à vous d'être force de proposition à la mairie !

Trois grandes mesures permettent d'apaiser le trafic de manière permanente et de faciliter l'organisation régulière de rues pour enfants :

- **l'aire piétonne,**
- **la zone de rencontre,**
- **La zone 30**.

Zone de rencontre à Bois-le-Roi

Crédits : ARENE, C. Petit-Tesson - 2012

La zone 30

Définition du code de la route

Une zone 30 se définit comme *« une section ou un ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. ».*[4]

Caractéristiques de la zone 30 :

- Les usagers cohabitent sur la voirie, aménagée pour inciter les usagers à circuler de manière apaisée.
- Les piétons ne sont pas spécifiquement prioritaires, sauf à partir du moment où ils sont engagés sur la chaussée. Mais la présence des passages piétons est à limiter pour faciliter la traversée des piétons en tout point.
- La vitesse y est limitée à 30 km/h.
- La règle de la priorité à droite est préconisée pour limiter le recours à la signalisation et aux feux tricolores.
- Les cyclistes peuvent rouler à double sens même dans une voie à sens unique (sauf contre-indication particulière).
- Pas d'aménagement cyclable particulier mise à part la signalisation réglementaire. Les double sens cyclables doivent être indiqués sur la chaussée (par les flèches réglementaires ou amorce de bande cyclable).

Les entrées et sorties de la zone 30 doivent être annoncées par les panneaux réglementaires suivants :

Entrée de zone 30 – B30

Sortie de zone 30– B51

Adaptation de la zone 30 à la rue pour enfants :

- Les riverains sont **habitués à partager la voirie**.
- Les automobilistes **riverains sont habitués à y conduire de manière apaisée.**
- La rue pour enfants offre une **opportunité d'appropriation de l'espace public** par les riverains.

[4] Article R110-2 du Code de la Route

Consultez la Fiche du CERTU sur les zones 30 : www.certu.fr

La zone de rencontre

La zone de rencontre est une nouvelle mesure du code de la route. Elle permet d'instaurer une circulation apaisée pour un quartier plus agréable à vivre. C'est une zone (une ou plusieurs rues, ou une portion de voie) ouverte à la circulation des véhicules où les piétons sont prioritaires.

Définition légale

La zone de rencontre est définie comme une *« section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. ».*[5]

Caractéristiques de la zone de rencontre :

- Tous les usagers partagent le même espace en respectant des règles de cordialité (en principe : priorité à droite, aucun passage piéton, aucun aménagement cyclable, aucun feu tricolore).
- Les piétons sont prioritaires et sont autorisés à circuler sur la chaussée.
- La vitesse y est limitée à 20 km/h.
- Les cyclistes peuvent rouler à double sens même quand il s'agit d'une voie en sens unique.
- Le stationnement est limité aux places marquées au sol.

Les entrées et sorties de la zone de rencontre doivent être annoncées par les panneaux réglementaires suivants :

Entrée de zone de rencontre – B52

Sortie de zone de rencontre – B53

Adaptation de la zone de rencontre à la rue pour enfants :

- Les riverains sont **habitués à partager la voirie**.
- Les automobilistes **riverains sont habitués à y conduire de manière apaisée.**

[5] Article R110-2 du Code de la Route

- Les riverains sont **habitués aux scènes de convivialité dans la rue** entre voisins (discussion, jeux…).
- La rue pour enfants contribue au **changement de regard sur la voie publique** en rendant possible l'**appropriation de l'espace public** par les riverains.

Téléchargez le guide BAMBINI de préconisations pour l'aménagement d'une zone de rencontre : www.areneidf.org

Consultez aussi la Fiche du CERTU sur les zones de rencontre (www.certu.fr) et la base de données nationales en ligne (www.voiriepourtous.developpement-durable.gouv.fr/)

L'aire piétonne

Définition du code de la route

Une aire piétonne se définit comme une *« section ou ensemble de sections de voies en agglomération, hors routes à grande circulation, constituant une zone affectée à la circulation des piétons de façon temporaire ou permanente. Dans cette zone, sous réserve des dispositions de l'article R. 431-9, seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne de la zone sont autorisés à circuler à l'allure du pas et les piétons sont prioritaires sur ceux-ci. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation. ».*[6]

L'article 411-3 du Code de la Route précise que **l'autorité détentrice du pouvoir de police et de la circulation (le maire) doit déterminer le périmètre des aires piétonnes et fixer les règles de circulation** à l'intérieur de ce périmètre.

Les entrées et sorties de l'aire piétonne doivent être annoncées par les panneaux réglementaires suivants :

Entrée d'aire – B54

Sortie d'aire – B55

Caractéristiques de l'aire piétonne:

- La circulation est réservée aux piétons qui sont prioritaires.
- Elle est temporaire ou permanente.
- Seuls les riverains sont autorisés à y circuler (et d'autres usagers : livraison, pompiers…).
- La vitesse y est limitée au pas (environ 5 km/h).
- Les cyclistes sont autorisés à y circuler à vitesse modérée, sauf disposition différente prise par l'autorité municipale.

Adaptation de l'aire piétonne à la rue pour enfants :

- Elle procure des **conditions optimales** pour mettre en place une rue pour enfants : la rue est fermée, de manière permanente ou régulière,

[6] Article R110-2 du Code de la Route

et les piétons sont prioritaires. Un système de fermeture automatique par borne amovible peut être envisagé si cette solution est partagée par les habitants.

- Les automobilistes et riverains sont **informés de manière permanente grâce aux panneaux de signalisation** de l'aire piétonne, éventuellement avec un panonceau précisant les jours et horaires de mise en service de l'aire piétonne dans le cas d'une aire piétonne temporaire (cf. illustration).
- Les **riverains et les automobilistes sont habitués à la fermeture de la rue** de manière temporaire ou permanente, ce qui favorise une bonne acceptation de la rue pour enfants.
- Les automobilistes **riverains sont habitués à y conduire de manière apaisée**.

Consultez la Fiche du CERTU sur les aires piétonnes : www.certu.fr

CONCLUSION

La rue pour enfants permet de **sensibiliser les enfants et leurs parents aux modes actifs et à la modération du trafic**.

Au-delà, elle représente une opportunité **d'agir sur la culture automobile** très ancrée dans nos sociétés de consommation, en forgeant une culture autour des modes actifs.

La rue pour enfants permet d'apprendre à faire du vélo, de découvrir le plaisir de la marche. Elle est source d'apprentissage mais aussi de valeurs, d'émotions et de souvenirs en lien avec les modes actifs. Elle permet d'**inscrire sa politique de circulations douces dans une approche culturelle de long terme.**

Relevant du management de la mobilité, elle constitue une mesure complémentaire aux approches classiques tournées vers les infrastructures et les équipements.

bambini
Move SMART from the start

bambini
Move SMART from the start